

Salaires : les syndicats des fonctionnaires annoncent une mobilisation en mars

Par Le Figaro avec AFP publié le 15/12/2023 12:49, Mis à jour le 15/12/2023 à 14:23

«Les organisations syndicales dénoncent en particulier

l'absence de programmation de mesures générales concernant les rémunérations»

des 5,7 millions d'agents publics que compte la France. HJBC / stock.adobe.com

Les organisations représentatives du secteur public craignent une «année blanche» sur le plan salarial.

Les syndicats de la fonction publique préparent une journée de mobilisation «*unitaire*» en mars, pour dénoncer la politique du gouvernement en matière de rémunération des agents publics, ont-ils annoncé vendredi.

«*Faute d'investissements suffisants, la politique menée actuellement par le gouvernement continue de fragiliser la fonction publique et les missions de service public qu'elle assume*», assènent dans un communiqué les huit organisations représentatives du secteur public (CGT, FO, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP)

«*Les organisations syndicales dénoncent en particulier l'absence de programmation de mesures générales concernant les rémunérations*» des 5,7 millions d'agents publics que compte la France. «*En l'absence d'ouverture de négociations salariales pour 2024, les organisations syndicales représentatives se réuniront à nouveau au mois de janvier pour décider des modalités d'une journée de mobilisation unitaire pour le mois de mars*», indique l'intersyndicale.

Après avoir accordé des augmentations générales de 3,5% en 2022 et de 1,5% en 2023, le gouvernement écarte à ce stade toute nouvelle mesure salariale générale pour l'année 2024.

L'exécutif prévoit néanmoins en début d'année prochaine de distribuer cinq «points d'indice» (une des deux composantes principales de la rémunération) à tous les agents publics en début d'année prochaine.

Une réforme plus globale de la politique de rémunération des fonctionnaires est aussi proposée par le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini. Elle consisterait à introduire des négociations salariales annuelles entre syndicats et gouvernement, à

l'image des négociations annuelles obligatoires (NAO) dans les entreprises. Mais en cas d'accord entre syndicats et gouvernement, celui-ci ne s'appliquerait qu'aux salaires de l'année suivante, alertent depuis plusieurs semaines les organisations représentatives.

« Année blanche »

Les syndicats craignent donc que même en cas d'accord sur les salaires en 2024, celui-ci concerne les rémunérations de 2025 et que 2024 soit donc une «année blanche» sur le plan salarial.

Publiée fin octobre, une étude de l'Insee révélait qu'entre 2011 et 2021, la rémunération des salariés du privé avait progressé plus de deux fois plus vite que celle des fonctionnaires.

Une différence de rythme qui s'explique notamment par la quasi-absence d'augmentations générales entre 2010 et 2022 - même si les primes et des mesures salariales individuelles ont pu soutenir le pouvoir d'achat des agents publics pendant cette période.